

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2023 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et internet)*

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : *Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIÉ – Véronique de SPARRE – Philippe PORTIER – Philippe CORMIER – Philippe BLANCHET – Aurélie FLUZAT – Denise BESCHON – Charles-Robert LIAGRE*

Étaient absents excusés : *Arnaud GAUDIN*

Étaient absentes non excusées : *Christelle MAUGUIN – Annabelle BONNEAU – Isabelle LAURIER*

Procurations : *Arnaud GAUDIN à Patrice DUCHET*

Secrétaire de séance : *Virginie VERNERET*

Date d'envoi des convocations : *30/03/2023*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a signé un contrat avec le cabinet Bour-Esquisse de Saint-Gervais-la-Forêt afin de fournir une approche technique et financière de la réhabilitation de la salle des fêtes ; il a également loué une concession au cimetière n° 367/J4/NC pour 150 €/50 ans.

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA MAIRIE DE THOURY**

Dans l'éventualité où la commune de Thoury aurait besoin, exceptionnellement durant quelques jours, de l'intervention de sa secrétaire de mairie une fois qu'elle aura intégré le poste à Tour-en-Sologne, une convention de mise à disposition de personnel sera signée entre les deux communes pour formaliser les obligations de chacune.

**PROJET D'ADHESION A LA CUMA DE COUR-CHEVERNY**

Le Conseil Municipal a saisi l'opportunité d'adhérer à la CUMA de Cour-Cheverny pour l'acquisition d'un broyeur de branches. Le droit d'entrée s'élèverait à environ 300 € sous la forme de parts sociales. Puis chaque année pendant 10 ans la commune réglerait un engagement d'un montant à peu près équivalent.

**REVISION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Les horaires de la bibliothèque vont être modifiés afin de respecter les termes de la convention avec la DLP. Elle sera dorénavant ouverte les mercredis et vendredis après-midis de 14 à 17 h.

**COMPTE DE GESTION 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Les comptes 2022 ont été adoptés. Ils sont en concordance et donnent les résultats suivants :

- Excédent global de l'année 2022 : 115 495.23 €
- Excédent cumulé en fin d'exercice : 355 747.07 €

Avec reprise des résultats	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	577 284.90 €	955 650.74 €	<b>Excédent 378 365.84 €</b>
<b>Investissement</b>	102 070.24 €	79 451.47 €	<b>Déficit – 22 618.77 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>679 355.14 €</b>	<b>1 035 102.21 €</b>	<b>Excédent 355 747.07 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL 2022**

Les résultats ci-dessus sont repris au budget primitif 2023 où l'on peut retrouver les sommes aux imputations suivantes :

Article 002 en recettes de fonctionnement..... 178 365,84 €  
Article 1068 en recettes d'investissement (excédent capitalisé définitivement) ..... 200 000,00 €  
**Total excédent de fonctionnement 2022 reporté : ..... 378 365,84 €**  
**Article 001 déficit reporté en dépenses d'investissements ..... 22 618,77 €**

### **TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le budget 2023 a été voté sans augmentation des taux d'imposition, qui sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : .....50.05 %
- Taxe foncière non bâti : .....60.15 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires : .....15.89 %

Il faut savoir que les bases fiscales sur lesquelles ces taux s'appliquent augmenteront de 7,10 % puisqu'elles suivent depuis 2018 légalement l'indice des prix à la consommation. Mécaniquement tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter pour cette raison.

### **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif a été voté en équilibre à 877 400 € en section de fonctionnement et à 354 700 € en section d'investissement, soit un budget prévisionnel total de 1 232 100 € pour 2023.

Les subventions aux associations ont été reconduites à l'identique.

### **AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2023**

En matière d'amortissements, aucun amortissement autre que ceux obligatoires ni aucune provision n'ont été votés. Ils s'élèvent à 4 678.32 €.

**PROCHAINE REUNION** le mardi 16 mai 2023 à 19 h en mairie.

**Le Maire, Patrice DUCHET**  
**Le 11/04/2023**

